

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE**

**REUNION DU 14 MAI 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 14 mai 2018, à 9 heures, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.*

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

### **PAR M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Le quorum est atteint.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne ; Anne Vérin à Vanessa Louis-Sidney ; Fabien Bazin à Daniel Bourgeois.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je propose à M. Philippe Morel d'être secrétaire de séance.

Je vais demander s'il y a des motions. Une motion est déposée par le groupe de Mme de Mauraige sur la PACES, une autre par le groupe de Patrice Joly sur la SNCF. Une motion est déposée sur les menaces pesant sur la décentralisation, et qui parle du futur budget de notre collectivité.

Je voulais vous dire également qu'un cinquième rapport vous a été remis, concernant une convention avec l'USON. Est-il fait des observations sur ce rajout à l'ordre du jour ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

## **Approbation du procès-verbal de la session des 26 et 27 mars 2018**

*M. le Président :*

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la session des 26 et 27 mars 2018. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Je soumetts le procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

## **DISCOURS DE M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Il y a dans la vie des collectivités des moments plus forts, des moments symboliques, des moments qui marquent la concrétisation d'un projet, d'une politique.

Je crois qu'aujourd'hui nous y sommes.

J'ai souhaité que la contractualisation entre notre Conseil départemental et son territoire au travers des communes, des communautés de communes, de l'Agglomération de Nevers, des Pays, mais aussi de l'ensemble des forces vives de notre territoire fasse l'objet d'un moment unique, car il s'agit d'une politique essentielle au développement, à l'attractivité et au rayonnement de la Nièvre.

Cette contractualisation est un changement d'approche, autant sur le fond que sur la méthode. Elle se propose de passer d'une politique de guichet, dite sectorielle, à une politique de projets axée sur la convergence entre le projet de territoire porté par les communautés et les Pays et la vision que le département a des territoires.

C'est bien évidemment plus difficile. Cela nécessite que nous soyons en capacité de construire ensemble cette vision partagée au travers d'un dialogue constructif permettant de faire émerger le projet dont la Nièvre a besoin, mais qui soit également compris par nos concitoyens.

Dans nos territoires périphériques, les élus passent leur temps à réparer les fuites, au propre comme au figuré, sans les moyens qu'il leur faudrait ni la considération dont ils ont besoin.

Alors il faudra toujours certes réparer les fuites, mais nous proposons aujourd'hui à nos territoires des moyens, peut-être pas aussi importants qu'ils le souhaiteraient, j'en suis conscient, mais des moyens tout de même pour leur permettre de s'inscrire dans une dynamique de projet qui soit porteuse de développement autant qu'accompagnatrice du quotidien.

Sur la forme, nous souhaitons que ces contrats soient co-construits entre les conseillers communautaires, les maires et vous, les conseillers départementaux sous l'autorité de Jocelyne Guérin. J'en profite pour l'en remercier par avance, car je sais qu'elle ne comptera

pas son temps, avec l'énergie et l'engagement que nous lui connaissons tous.

Votre participation est importante. Ces contrats sont aussi là pour vous redonner place et visibilité sur nos territoires. En complémentarité de cette contractualisation, nous souhaitons garder la Dotation Cantonale d'Équipement dans son principe et dans sa hauteur budgétaire, avec toujours l'idée que la DCE, c'est ce qui va aider le plus petit des projets au plus profond de nos territoires. C'est la présence du Conseil départemental dans toutes nos communes.

Concrètement, ce sont près de 17 M€ sur trois ans qui sont mis à disposition par le Département au service des Nivernais sous forme de 7,2 M€ de DCE, de 9 M€ de contrat et de 660 000 € pour les deux Pays.

Dans le contexte budgétaire tendu décrit lors de notre dernière session, c'est un effort majeur que fait la collectivité, mais c'est un effort dont nous savons qu'il est nécessaire et fondamental. L'organisation et le développement de nos territoires sont des sujets majeurs.

Sur la façon dont ont été réparties, territoire par territoire, ces aides financières, deux items ont été retenus : le nombre d'habitants et la densité de population. Je pense que nous arrivons à un équilibre acceptable pour tous, même si un certain nombre d'élus ne manqueront pas de penser que ce n'est pas suffisant ou que l'équité n'est pas forcément au rendez-vous.

A ceux-là je dis que nous sommes seuls responsables de la façon dont nous pratiquons la solidarité, et que nous souhaitons que le développement de notre territoire soit harmonieux. Il est hors de question pour nous de participer à la construction de la Nièvre périphérique, et je rappellerai à tous que, s'il y a des charges de centralité, il y a aussi des recettes de centralité, mais il y a également des charges engendrées par l'éloignement sans les recettes permettant de faire face aux besoins.

Il est de notre responsabilité de veiller à l'équilibre, d'assurer la solidarité, de permettre l'émancipation en assurant entre autres la redistribution sur tous les territoires nivernais. Je suis convaincu que cette politique permettra de faire progresser nos territoires, donc la Nièvre.

Il est également important de noter que notre démarche est cohérente avec ce qui est mis en œuvre à la fois par la Région, au travers des contrats qu'elle signe à l'échelle des Pays en complément de ses crédits sectoriels, mais aussi avec la stratégie de l'Etat en direction des collectivités, tout comme les programmes européens.

Avant de conclure, je voudrais remercier les services pour tout le travail effectué. Je vous invite à ne pas hésiter à les solliciter et notamment les coordinateurs de territoire, sous la responsabilité de Bénédicte Garcia, la responsable de la Délégation à l'Attractivité des Territoires, mise en place pour être votre interlocuteur privilégié.

Et pour tout à fait conclure et avant de vous passer la parole, je voudrais insister sur le fait qu'aujourd'hui nous montrons, au travers de cette nouvelle politique contractuelle, notre capacité à travailler pour le département et notre capacité à être optimistes pour la Nièvre.

Je suis la Nièvre. Vive la Nièvre.

Je vous remercie et je vous estime.

Je vous donne la parole.

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Un mot, Monsieur le Président, pour, en ce début de session, avoir une pensée pour les victimes de l'attentat qui s'est produit samedi dernier, 12 mai, à Paris. Je voudrais saluer l'intervention des forces de l'ordre, qui ont su, grâce à leurs capacités d'intervention, sûrement limiter les conséquences de cet attentat. Je voudrais que nous soyons collectivement appelés à la vigilance face à ce que peut représenter, pour ce qui me concerne, un risque sécuritaire, c'est-à-dire une exigence de sécurité qui est au-delà et qui remette en cause les fondements mêmes de notre démocratie et de nos valeurs. C'est l'occasion d'avoir un temps nouveau de réflexion sur les causes de ce type de situations. Bien évidemment, il y a des causes individuelles – on ne connaît pas les motivations précises de l'individu qui a réalisé cet attentat –, mais il y a, à mon avis, des causes collectives, qu'il nous appartient de prendre à bras le corps. Je pense, en particulier, au fait qu'aujourd'hui, que ce soit à l'échelle internationale, à l'échelle européenne, ou dans le monde, il y a des situations d'inégalité qui sont aujourd'hui insupportables et qui conduisent à ce que des individus et des groupes sociaux ne se voient pas de perspectives d'avenir, et ne voient pas exactement là où ils peuvent en trouver dans le monde dans lequel nous vivons. Il s'agit de nous appeler donc collectivement à cette réflexion sur la manière dont on peut travailler à un monde plus apaisé et attentif aux uns et aux autres. Nous aurons l'occasion d'en parler au travers d'une des motions que notre groupe présentera un peu plus tard.

Pour en revenir plus particulièrement à la session d'aujourd'hui, et sur le thème principal qu'a évoqué le Président dans son propos introductif, la politique territoriale départementale, il s'agit, non pas d'aboutissement, mais d'une étape supplémentaire pour quelque chose qui a été engagé dès la fin des années 1990 dans ce département, et qui en a fait un précurseur : c'est d'accorder des aides et d'accompagner des territoires sur des projets de développement territoriaux, c'est-à-dire des approches globales du développement des territoires, et la contribution que chacun apporte au développement de notre département. C'est quelque chose qui est novateur, c'est-à-dire accepter de lâcher, de céder, de donner la main, en quelque sorte, sur des crédits départementaux, à des territoires en leur proposant de définir eux-mêmes ce qu'ils considéraient comme étant des axes

prioritaires de leur développement, ce qui a permis, je crois, à tous les territoires qui s'y sont engagés – et pratiquement l'ensemble des territoires nivernais se sont engagés dans le cadre des intercommunalités nouvelles qui se sont créées à cette époque – dans cette démarche, à travers un, deux ou trois contrats –, de mieux identifier ce qui faisait leurs spécificités, à la fois du point de vue de leur potentiel de développement, de se regarder tels qu'ils sont par rapport aux enjeux de société du moment, mais également de se regarder à travers les difficultés et les handicaps, qu'il ne faut pas nier.

C'est une manière d'envisager une intervention du Département qui témoigne d'une approche égalitaire, d'une estime – pour reprendre un des mots favoris du Président – que nous avons pour chacun des territoires nivernais. C'est ce que l'on a appelé des budgets participatifs, c'est-à-dire que le développement des territoires passe à la fois par l'action publique, mais aussi par l'intervention privée ; je pense aux entreprises, aux associations, qui construisent l'avenir de notre département. Bien évidemment, sur chacun des territoires, et selon les moments, les démarches ont abouti avec plus ou moins de succès, mais c'est un peu la loi du genre : on ne réussit pas à 100 % dans ces domaines en permanence, notamment en matière de mobilisation de la population, et de tout ce qui concourt au développement de la Nièvre.

En 1999, une première délibération du Conseil départemental portait sur les politiques territoriales. Elle a été renouvelée régulièrement, adaptée, aujourd'hui, et d'une certaine manière finalisée, puisque l'essentiel des interventions sur les territoires passera à travers cette approche globalisée et territorialisée et sur une période de trois ans.

C'est faire confiance aux territoires nivernais, faire confiance aux Nivernais, et je pense que c'est la manière la plus utile, la plus efficace de contribuer à l'avenir de la Nièvre. Cela représente 17 M€ sur trois ans. On peut y ajouter l'intervention du Conseil départemental en matière de numérique sur la même période, de plus de 10 M€ également. C'est-à-dire que, sur les trois années, nos territoires vont bénéficier de pratiquement 30 M€ d'interventions du Conseil départemental, dans un contexte de contrainte budgétaire forte. Le groupe « Vivre la Nièvre » est complètement derrière cette proposition qui nous est présentée aujourd'hui.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons passer à l'examen des rapports.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

**FONCTION 1 : AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE,  
CRÉATEUR D'EMPLOI**

**NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE (2018-2020)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 1.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Guérin :**

*M. le Président :* Je vais donner la parole à Jocelyne Guérin, qui va nous parler plus précisément de la nouvelle politique territoriale départementale.

*Mme Guérin :* Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Avant d'entrer dans le détail de cette politique territoriale, avec ces contrats de partenariat, je voudrais redire, après le Président, et après Patrice Joly, que dédier une session à la politique départementale pour une Nièvre plus attractive, pour des territoires plus attractifs, à travers ces contrats destinés à accompagner des projets de territoire, c'est affirmer une réelle ambition. C'est l'affirmation très claire d'un choix politique. C'est un acte fort d'une politique publique pour la ruralité. Les territoires ruraux sont une chance pour la France ; il faut le répéter sans cesse. C'est un crédo qui doit nous animer en permanence.

Je ne reviendrai pas sur toute l'histoire de cette institution pour accompagner les territoires ; Patrice Joly vient de le faire. Je reviendrai juste sur les deux années qui viennent de se dérouler. Ce choix politique, nous l'avons fait il y a bientôt deux ans, avec Patrice Joly, au moment de l'application de la loi NOTRe et de la réorganisation territoriale. En effet, ce sont des étapes. Et la construction de cette politique s'est faite par étapes.

La première étape, nous l'avons vécue au cours de l'année 2016, avec la réorganisation des services, où l'institution a affiché trois grandes Directions : la DGA Administration et Ressources ; la DGA de l'Aménagement et du Développement des Territoires ; la DGA des Solidarités, de la Culture et du Sport.

Au niveau de la DGA de l'Aménagement et du Développement des Territoires, que pilote aujourd'hui Stéphanie Robinet, on trouve la Direction du Développement Territorial, avec Geoffrey Darmencier. Pour faire le lien complet avec les territoires, et être en interaction permanente et être plus efficaces tous ensemble, il a été mis en place une Délégation à l'Attractivité des Territoires, aux Nouvelles ruralités

et à l'Agenda 21, avec Bénédicte Garcia et les délégués sur les zones de coordination :

Zone de Cosne Haut Val de Loire : Yannis Bonnet,

Zone de Clamecy Vallée de l'Yonne : Stéphanie Aouad,

Zone de Decize Sud Nivernais : Catherine Goulot Martin,

Zone de Château-Chinon Morvan Bazois : délégué en cours de nomination.

Nevers Agglomération.

Je voudrais, à ce moment, saluer le travail que les acteurs font depuis longtemps pour construire cette politique territoriale, avec l'envie de travailler avec les territoires en lien avec ces acteurs de terrain.

Après l'adaptation de notre institution, première étape, la deuxième étape a été l'adaptation des outils, qui étaient déjà ambitieux pour soutenir cette action locale.

Et puis, dernièrement, la politique contractuelle, avec les CAP 58 +, que nous avons tous connus.

Nous avons mené depuis bientôt deux ans un temps de réflexion, de construction de ces nouveaux contrats. Nous avons abandonné la logique de guichet et les enveloppes sectorielles pour adopter une autre manière de fonctionner pour accompagner les territoires, et pour savoir s'adapter.

Un regret peut-être de ma part : si les acteurs avaient travaillé plus en amont pour construire les EPCI autour de projets partagés plutôt qu'autour des compétences, je pense que la construction aurait été plus facile, et moins subie. C'est ainsi. Nous allons avancer.

Je pense que nous réunissons aujourd'hui toutes les conditions et les chances pour une politique qui s'articule bien avec la politique territoriale régionale, et dans le cadre d'un calendrier identique pour 2018-2020. Une politique plus efficace, qui doit contribuer à la concrétisation de projets structurants, adaptés aux spécificités des territoires. Nous poursuivons dans la volonté de soutenir l'investissement communal ; et le lien que nous avons avec les communes et avec les maires doit rester très fort.

Nous mettons en œuvre ce choix politique. Pour réussir, nous devons tous être déterminés à porter haut et loin les valeurs de notre département, et mettre en relief sans cesse les richesses, les atouts de nos territoires ruraux, et, pour nous, les 11 territoires qui forment la Nièvre.

Vous connaissez mon discours. Vous connaissez ma manière de servir. Je vais vous dire franchement que je savoure cette chance que j'ai de porter cette vice-présidence pour accompagner l'aménagement, le développement et la dynamique des territoires. J'apprécie la confiance qu'Alain Lassus m'a accordée pour cette mission, qui, bien sûr, reste un défi à relever, dans cette étape difficile de construction de ce territoire avec les 10 communautés de communes et

l'agglomération de Nevers, où chacun doit trouver sa place. Et quand je dis chacun, ce sont les élus municipaux, les élus des intercommunalités, les agents territoriaux, les partenaires, publics et privés, les acteurs, les forces vives, les associations, les citoyens. Une boussole doit nous guider, la boussole que notre Président rappelle souvent, et qui fonde notre action : solidarité, démocratie, émancipation.

La solidarité, c'est celle qui nous lie aux futures générations, celles qui nous succéderont. C'est pour elles que nous devons œuvrer : conduire la Nièvre vers le développement durable, protéger nos ressources naturelles, préserver notre cadre de vie, rénover les logements énergivores, développer les circuits courts, lutter contre le gaspillage alimentaire, s'engager vers la transition énergétique et écologique, c'est la démocratie, avec le respect et l'écoute de nos concitoyens sur leur territoire de vie.

Nos 11 territoires vivent des réalités différentes, auxquelles notre action doit s'adapter. Bien sûr, Nevers, capitale de notre département, Nevers et l'Agglomération sont déterminants pour l'image et le rayonnement de la Nièvre. Nous allons négocier un nouveau contrat, avec l'accompagnement des projets qui servent ce territoire plus urbain que les autres, mais nous allons l'accompagner comme nous le faisons avec les autres territoires, avec ce nouveau dispositif de contractualisation, sur une vision partagée de l'aménagement et du développement de la Nièvre.

C'est au nom de l'émancipation que nous manifestons notre soutien à tous ceux qui, par leur action, font vivre sur ces territoires une culture démocratisée, accessible à tous, dans les 11 territoires, dans tous les domaines : sport, loisirs, culture, social, économie, et tous ceux qui participent à l'action publique.

C'est avec cet état d'esprit, cet engagement, ces valeurs que ce nouveau dispositif de contrats avec les territoires a été conçu. C'est avec détermination, ambition, fierté que nous allons porter cet outil.

Au-delà de l'enveloppe financière que nous allons distribuer, c'est une force qui vient s'ajouter à celle des communes et EPCI, et qui doit favoriser l'esprit d'innovation territoriale dans toutes les dimensions de l'action publique. C'est une force qui témoigne, qui illustre notre reconnaissance du potentiel de la Nièvre, riche de sa biodiversité, riche de son Morvan, riche de sa filière bois, riche de la Loire, de ses rivières, de ses lacs, riche de ses canaux, riche de ses sommets, de ses monts, de ses vallons. Notre crédo « Je suis la Nièvre », c'est une force qui témoigne, qui illustre notre détermination à poursuivre notre action pour le développement, alors que nous n'avons plus cette compétence économique. C'est une force qui va permettre de travailler de façon constructive et visionnaire, en raisonnant moyen et long terme. Nous avons écrit ce plan triennal pour les années 2018-2020, mais nous parlons déjà du plan suivant, 2021-2023. C'est par ces engagements que la construction des projets de territoire peut se faire et peut mieux se faire. A cet instant, j'ai envie de lancer ce défi :



vite, vite, plein de projets dans la Nièvre ! Plein de projets pour la Nièvre !

Je vais maintenant exposer le détail de ce contrat qui va nous rassembler pour accompagner ces projets de territoire, émanant des communes, des intercommunalités, des Pays. Cela représente au total 8,9 M€, auxquels on peut rajouter 10 M€ pour le très haut débit. L'engagement du Département, avec ces 10 M€, c'est une manière aussi de porter cette politique, avec tous les autres partenaires que sont l'Etat, la Région et les EPCI, pour arriver à rassembler les 623 M€ qui vont permettre de connecter les foyers dans tous les territoires ruraux, car l'Agglomération de Nevers bénéficie gratuitement d'installations par un opérateur. C'était le rôle de notre collectivité d'accompagner les autres territoires.

L'enveloppe de 8,9 M€ est donc prévue pour soutenir les 11 territoires, à savoir 5,9 M€ pour les communautés de communes et de 3 M€ pour l'Agglomération de Nevers.

Pour les communautés d'agglomération, les critères étaient la population (70 %) et la densité de population (30 %). Les territoires les plus peuplés bénéficient d'un barème plus favorable, en lien avec une préoccupation de solidarité. La moyenne par habitant correspond à 45,56 €. Cela va, par exemple, de 33 € pour les territoires Sud Nivernais et Loire Vignoble et Nohain, à 61 € pour le territoire du Nivernais Bourbonnais.

Pour l'Agglomération de Nevers, la dotation est distincte en raison du poids démographique et économique prépondérant du bassin de Nevers et de son rayonnement. Une somme de 3 M€ est destinée au co-financement de grands équipements et autres opérations à rayonnement départemental. Cela correspond à 44,35 € par habitant.

L'aide à l'investissement communal est maintenue. Les communes continueront à bénéficier de la Dotation Cantonale d'Équipement. Le montant de l'enveloppe triennale est ainsi fixé à 7,2 M€. Il appartiendra aux conseillers départementaux d'apporter une attention particulière à valoriser les initiatives exemplaires pour le développement durable, et notamment en matière de rénovation énergétique et de réalisation d'opérations de sauvegarde et d'embellissement du patrimoine.

Par ailleurs, pour les huit communes nivernaises membres d'un établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé dans un autre département, une enveloppe globale de 100 000 € est prévue :

. 70 000 € sont prévus pour les six communes membres de la communauté de communes Puisaye-Forterre (Yonne) : Arquian, Bitry, Bouhy, Dampierre-sous-Bouhy, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Verain.

. 30 000 € pour les deux communes membres de Moulins Communauté, à savoir Dornes et Saint-Parize-en-Viry.

Le Département, par ailleurs, se réserve la possibilité de manifester sa solidarité à l'égard de communes qui auraient à subir de lourds dommages liés à un événement naturel ou accidentel imprévisible. Nous l'avons vu pour la commune de Fours lorsque l'école a été inondée.

Le Département consacre, par ailleurs, la somme totale de 660 000 € à sa politique de soutien aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux sur la période 2018-2020, à raison de 330 000 € par Pays, à savoir le Pays Nivernais Morvan, et le Pays Val de Loire Nivernais. Ces crédits sont destinés à prendre en charge les fonctions de pilotage de projets de chacun des pôles, ainsi que de couvrir les besoins complémentaires d'ingénierie de chacun des territoires, et ceux liés à la phase de réalisation des opérations.

Après cette indication des enveloppes, si nous entrons maintenant dans le contrat lui-même, au niveau du portage et du règlement, l'objectif poursuivi est d'accompagner les territoires en vue de favoriser les dynamiques locales et les projets structurants qui contribuent à l'attractivité de la Nièvre, autour des 4 axes qui sont nos priorités :

- Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emplois,
- Construire l'avenir et le bien-être des Nivernais,
- Innover et expérimenter pour plus de solidarité,
- Construire une vision partagée de la qualité de vie.

Tout cela doit s'appuyer sur nos priorités départementales. Ces contrats sont donc adossés au projet de territoire global qui est issu de concertation avec tous les habitants, les acteurs, et qui tient compte des spécificités de ce territoire, à partir d'une gouvernance partagée.

La méthode repose sur la mise en place de comités de pilotage, sur un travail avec nos équipes techniques de la Délégation à l'Attractivité des Territoires et des coordinateurs, sur une négociation avec tous les signataires du contrat, représentés par les élus des EPCI, les membres du Bureau communautaire, et, bien sûr, les conseillers départementaux, car notre rôle est majeur pour accompagner les territoires.

Les communes doivent être complètement associées aux discussions de la contractualisation, et doivent être actrices de sa mise en œuvre.

Les signataires du contrat sont le Président ou la Présidente de chaque EPCI, les vice-présidents, et, pour l'institution, le Président du Conseil départemental, et les conseillers départementaux des cantons représentés dans chacun des EPCI.

Nos engagements visent à développer l'ingénierie au service des territoires. Quand on parle d'ingénierie, c'est l'ensemble des moyens humains, des méthodes, des missions qui concourent à la conduite du projet de territoire, à la mise en œuvre des actions et à la réussite de toutes les étapes. Le Département dispose d'une ingénierie spécialisée,

avec les structures suivantes, que le Département soutient et qui sont au service du territoire : Nièvre Ingénierie, Nièvre Numérique, Nièvre Aménagement, Nièvre Habitat, le CAUE, le SIEEEN, l'Agence départementale du Tourisme, la Maison de l'Emploi et de la Formation, l'Agence économique régionale, etc. Les coordinateurs de territoire constituent les clés d'entrée pour faciliter le lien avec l'ensemble des acteurs, et ils sont mobilisés pour travailler tous les projets des territoires.

Si je devais résumer, notre engagement, certes, et c'est le soutien financier des opérations retenues dans le contrat de partenariat, ce que nous verrons dans chacun des contrats qui nous lieront avec les EPCI, le soutien financier destiné à un poste dédié aux projets de territoire. L'idée, c'est de consacrer 10 % de l'enveloppe, avec un maximum à 50 000 €, pour accompagner cette ingénierie. Nos coordonnateurs apportent un soutien fort et une aide, en lien direct avec les EPCI.

Deux niveaux d'interventions sont prévus : un niveau rapide, dès que le dossier est complet, mais, aussi, pour les dossiers qui ne sont pas à ce jour complètement ficelés, il s'agit de la possibilité pour les EPCI de présenter une suite au dossier, ou des actions complémentaires.

En termes de calendrier, la période considérée est 2018-2020, prenant effet le jour où nous signons ensemble. La date butoir pour déposer le dossier est le 30 août 2020, puis les bénéficiaires auront deux ans, à compter de la date du vote par la Commission Permanente, pour fournir les factures.

En termes de communication, une clause précise que le bénéficiaire doit faire figurer le logo du Conseil départemental et des autres financeurs, et celui de « Je suis la Nièvre », de manière à ce que nous puissions porter haut et fort ces contrats et cette ambition pour la Nièvre.

*M. le Président :*

Merci.

La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :*

Merci, Monsieur le Président. Quelques commentaires.

Vous rappelez en préambule la politique départementale. Je rappellerais simplement que la loi NOTRe, c'est aussi les conséquences de la majorité que vous avez soutenue pendant cinq ans. Si aujourd'hui nous sommes amenés à remodeler l'ensemble de nos interventions, c'est bien parce que vous avez souhaité mettre en application ce qui s'est fait au niveau des EPCI.

Les choix préfectoraux ont été quelquefois au-delà de ce que l'on pouvait espérer, mais il n'en demeure pas moins que le fait politique et l'origine politique datent de la suite des élections municipales qui avaient été assez catastrophiques pour la majorité en place et qui avaient engendré cette réaction et ce projet présenté par Manuel Valls

à l'époque. La contractualisation a du bon, je vous rassure, je ne vais pas la critiquer outre mesure, loin s'en faut. Je souhaite cependant que l'on remette un peu les choses dans un historique.

Vous semblez découvrir la Nièvre, ou la redécouvrir. Vous êtes aux manettes depuis 50 ans. Si vous regardez quelques chiffres économiques de la Nièvre, vous verrez que, malheureusement, cela a été une perte de la population, qui continue de se produire, et finalement un dynamisme qui n'a pas été aussi affirmé que sur un certain nombre de départements. Vous me permettrez quand même de penser que, si les politiques nationales qui ont pu se succéder nous ont quelquefois laissé un certain nombre de relents et de difficultés, il n'en demeure pas moins que l'action du Conseil général de l'époque, et du Conseil départemental aujourd'hui, mérite que nous ayons un regard objectif, et que chacun puisse prendre aussi sa part de responsabilité, dans le Département, et dans sa gestion.

Sur le domaine qui nous préoccupe, et sur le contrat et la contractualisation, effectivement on va remplacer les contrats de projet que nous avons, les CAP +, qui ont pu donner un certain nombre de satisfactions, sur les anciennes communautés de communes, mais, si l'on essaie de regarder après fusion l'addition plus particulièrement en termes d'ingénierie, on s'aperçoit que, là où l'on finançait deux demi-postes d'agents de développement sur certaines communautés de communes, on n'en financera plus qu'un demi. En termes d'ingénierie, nous ne l'assumons pas pleinement, pour des raisons *lambda*, et je sais aussi que les crédits de fonctionnement posent toujours une certaine difficulté au regard du Trésor public, mais cela se traduit pour les communautés de communes par une charge supplémentaire qu'elles devront assumer. Vous me direz qu'il faudra concentrer nos crédits sur l'investissement. Soit.

Ce que je voudrais aussi vous dire, c'est que ce contrat aura le mérite de nous donner quelques moyens de nous faire travailler en totale communion avec les communes. Pour autant, les communes rurales, dont celles qui composent la communauté de communes que je préside, vont avoir besoin d'éclaircissements, et plus particulièrement, sur la question des aides sectorielles qui n'existent plus. La réalité, c'est qu'aujourd'hui notre contrat de territoire va remplacer les aides, ou une grosse partie, des aides sectorielles. Lesquelles ? Il faut les marquer. Ce n'est pas pour critiquer, mais il faut les marquer, simplement par clarté, de manière à ce que les communes sachent exactement ce qu'elles pourront, avec leurs conseillers départementaux, solliciter auprès du Conseil départemental, et ce qui pourra relever du contrat de territoire. D'autant plus que, sur la période de trois ans, nous allons demander aux communes qu'elles regardent l'ensemble des projets qu'elles pourraient être susceptibles de mettre en place. Ce n'est pas foncièrement si simple que cela, pour certaines des communes, qui, elles, généralement, ont des programmations qui sont plutôt annuelles. D'autant plus que les financements, devenant de plus en plus difficiles à obtenir, les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) n'étant pas à

la hauteur de ce qu'elles espèrent, la programmation de leurs investissements n'est pas aussi simple que cela. Je ne dis pas que cela soit infaisable, je dis simplement qu'il faudra vraisemblablement donner de la souplesse à notre dispositif pour lui permettre une meilleure lisibilité. Cela me semble indispensable.

Ce que je souhaiterais, c'est que, sur ces premiers contrats, les premiers signataires soient, en quelque sorte, des signataires expérimentaux, et qu'il puisse y avoir une certaine mansuétude dans la mise en place de ces premiers contrats, parce que « c'est en forgeant que l'on devient forgeron », et je crois que c'est en mettant les contrats en application que l'on apprendra à en donner toute la substantifique moelle.

Vous avez évoqué, dans les quatre axes de priorités, le développement économique. Ce contrat nous permet-il d'intervenir sur les actions de développement économique ? J'ai des doutes. Donc, il y a un axe qui n'est pas concerné ; indirectement, oui, parce que l'on est sur de l'aménagement du territoire, mais la compétence liée au développement économique, nous l'avons perdue, et vraisemblablement les enveloppes qui sont à destination des contrats de territoires ne nous permettront pas d'intervenir sur des actions de développement économique. Il faut que l'on soit clair.

*M. le Président :*

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Je ne fais pas l'affront à Thierry Flandin de dire que, si nous étions dans un autre Conseil départemental, tenu par une même majorité depuis 50 ans, mais d'une autre couleur dans un département de droite et rural, ce dit département n'aurait pas évité d'être confronté au sujet de l'exode rural, qui est quelque chose que l'on partage partout en France, et qui n'est pas propre à la Nièvre. Il faut arrêter avec cet argument, qui n'est pas vraiment sérieux.

Au fond, ce que Thierry Flandin évoque, ce n'est pas la couleur politique d'un territoire, c'est l'approche de notre pays sur ces 50 dernières années, quant à la question de la ruralité, dont on discute et dont on débat dans cette enceinte depuis de longues années, et dont je veux redire que, s'il y a bien une collectivité qui a fait des propositions claires sur ce que doit être une politique de la ruralité en France, c'est bien la Nièvre. Sans vouloir se réclamer de la filiation de François Mitterrand et de la décentralisation, le travail qui est mené clairement encore aujourd'hui est effectué au plus haut niveau de l'Etat par l'Association des Nouvelles Ruralités, et nous sommes un des départements de France à faire de réelles propositions d'ensemble. Il faut le dire. Il faut que nous soyons unanimes sur cette question, et pas dans une approche politicienne, qui n'a vraiment plus cours aujourd'hui.

Le vrai sujet, c'est comment on fait progresser la cause de la ruralité, et donc les moyens. Les moyens sans projets, la position de principe

qui consiste à dire qu'il faut nous donner plus, sans trop savoir quoi faire, on a bien vu que cela ne fonctionnait pas.

Après, et je veux ré-insister là-dessus, les 63 M€ que l'on mobilise sur le développement de l'accès à Internet dans le département, c'est un élément absolument fondamental, notamment en termes de développement économique. Aujourd'hui, on le sait, et nous le disons dans cette enceinte, une collectivité comme un Département, voire même une Région, ne fait pas du développement économique. C'est une histoire pour les enfants ! Ce que font les collectivités publiques, c'est qu'elles créent ou pas un environnement favorable au développement économique. Tout le travail du Département de la Nièvre, encore plus après la loi NOTRe, c'est bien celui-là. Si vous voulez que l'économie se développe dans notre territoire, ce sont les sujets de formation, de collèges, de bien-être des plus anciens, de personnes en situation de handicap, ce sont les questions de logement ; c'est là-dessus que nous travaillons. Et après, ce qui vient mettre en cohérence ces différents dispositifs, c'est ce qu'évoque Jocelyne Guérin, c'est-à-dire une politique active en termes d'aménagement du territoire. C'est l'ensemble qu'il faut regarder, et ne pas regarder une appellation comptable qui s'appelle le développement économique. Ce n'est pas cela, le sujet. C'est bien évidemment l'ensemble.

Par ailleurs, sur la DETR, il y a eu, durant le gouvernement précédent, plusieurs millions d'euros supplémentaires, et l'Etat, dans la Nièvre, en termes d'aides directes aux collectivités, a augmenté très largement son enveloppe – un peu moins cette année. Il y a eu 1 M€ de plus par rapport aux plusieurs millions qui avaient été mobilisés les années précédentes.

Ce qui m'inquiète beaucoup plus aujourd'hui, ce sont les discussions qui sont nées à l'échelle de l'Union européenne liées au Brexit, et au fait que les crédits de cohésion régionale sont aujourd'hui en discussion pour être amputés, et que les crédits que la PAC sont en voie d'être baissés. On a en même temps une difficulté, c'est que la Région Bourgogne ne consomme pas suffisamment les crédits européens. C'est un vrai paradoxe. Là où nous devons progresser aujourd'hui, dans le cadre qui est celui dans lequel le département de la Nièvre évolue, c'est dans un meilleur recours à ces crédits de cohésion territoriale, car ces crédits sont une réponse réelle, en termes de financement, à la fois aux problématiques de développement économique et de financement des collectivités. C'est sur ces sujets-là qu'il faut que nous allions. Ce n'est pas le Département de la Nièvre qui va le décréter ; ce sont des territoires, ces nouvelles communautés de communes, qui se mettent en mouvement – il leur faudra un peu de temps pour cela –, et qui doivent se déclencher vis-à-vis de ce partenaire qui a été un peu négligé, encore une fois, pas simplement dans la Nièvre, mais dans la France rurale, de manière générale.

Rappelons enfin, pour terminer, que l'accompagnement de l'Etat dans les territoires ruraux et dans les métropoles ou les villes plus importantes va du simple au double aujourd'hui, en termes de dotations. C'est ce scandale-là que nous vivons tous, de gauche, de

droite, ou d'ailleurs, aujourd'hui, et qu'il faut dénoncer et surtout argumenter. Et donc proposer des projets. Le sujet de la Nièvre, aujourd'hui, c'est d'avoir des projets. Je sais qu'on les a, il faut aller les chercher, et c'est la mission des communautés de communes aujourd'hui.

*M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :* Mon cher collègue, des projets, rassurez-vous, l'ensemble des collectivités et des EPCI vont en avoir. Pour autant, quand on mobilise des fonds LEADER aujourd'hui, qu'une décision est prise et qu'au bout de deux ans aucun financement n'est arrivé, on se pose des questions. Ce n'est pas simple non plus, en termes de trésorerie, que ce soit pour les collectivités ou pour les associations qui peuvent éventuellement en bénéficier, et cela ne donne pas non plus une excellente image de l'action publique, en tout cas au niveau européen, et au niveau régional, mais je ne jette pas la pierre, car ce n'est pas simple non plus à gérer.

Quant à la DETR, effectivement, les crédits ont augmenté. Tant mieux, et je m'en félicite. Pour autant, quand je discute avec mes collègues maires, jusqu'à présent, j'en trouve quand même qui sont plus sceptiques que ravis. C'est une constatation. Parce que l'orientation des crédits ne se fait plus sur les routes, tel que cela se faisait ; en estimant qu'il faut intervenir sur des champs qui sont prioritaires aux yeux des autorités préfectorales et des commissions *ad hoc*. Or, je rappelle que, dans notre budget, nous avons le problème de nos routes. Cela reste un réel problème, avec un retour qui est estimé à une trentaine d'années. Les communes vont se retrouver aussi confrontées à l'entretien routier. J'aimerais bien que l'on puisse faire autre chose que du goudron, pour donner de la masse et de la matière fiscale qui sera la seule manière de pouvoir augmenter la richesse des communes ; pour autant, il ne faut pas négliger non plus les besoins propres de nos administrés.

*M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* Je pense que vous ne serez pas étonnés si j'interviens en ce qui concerne les six communes qui sont rattachées à la Puisaye Forterre. Je constate que l'enveloppe qui leur a été attribuée est quand même vraiment en dessous de ce qui peut être attribué à d'autres territoires, puisque c'est à peine 20 € par habitant. Quand j'ai entendu tout à l'heure que nous étions dans une moyenne de 33 € à 61 € par territoire, cela me semble quand même un peu sous-estimé, par rapport à ces six communes. Je ne voudrais pas qu'elles aient l'impression d'être complètement délaissées, marginalisées.

*M. le Président :*

Quelques remarques, pour répondre, sur le fond, à Thierry Flandin.

Je pense que ce sont tant la Droite que la Gauche qui ont fabriqué la « France périphérique », et que la Nièvre, comme d'autres départements est dans la « France périphérique ». Pas mieux, mais pas plus mal. Mais cette « France périphérique » se construit, s'aggrave, car cela fait 50 ans que, quand on donne trois euros à un métropolitain, on en donne un à un rural. Cela, c'est inévitable. Ce n'est pas de la faute des élus socialistes s'il n'y a pas une PACES aujourd'hui dans la Nièvre. Ce n'est pas la faute des élus socialistes si le Conseil départemental est obligé de financer l'A 77. Ce n'est pas la faute des élus socialistes du Département si les professionnels de santé ont tendance à ne pas venir ici. C'est parce que l'on est dans la « France périphérique », et que la « France périphérique », c'est une construction quasiment mondialisée. Cela veut dire que ce n'est pas que la France, et que c'est un petit peu partout. Il y a des métropoles et des territoires périphériques, et je pense que l'on est tous convaincus autour de la table que l'on est dans des territoires périphériques. Ce qui ne nous empêche pas, effectivement, d'essayer de mettre la tête hors de l'eau, de critiquer les mesures et les décisions qui sont prises – et c'est pour cela qu'il faut toujours faire de la politique – et qui ont tendance à creuser l'écart entre les territoires métropolitains et les territoires périphériques. Et je pense que, quand cela ne va pas, on sera toujours là pour dire que cela ne va pas. J'ai toujours dit que la loi NOTRe n'était pas la mienne. Je pense que je l'ai dit. Je le répète aujourd'hui. Les décisions, quand elles ne me semblent pas bonnes, je ne regarde pas de l'endroit où elles viennent. Quand elles me semblent bonnes, je dis qu'elles sont bonnes. Quand elles ne sont pas bonnes, je dis qu'elles ne le sont pas.

Un mot est extrêmement à la mode en ce moment, c'est l'agilité. Je vais vous proposer d'essayer de faire preuve d'agilité, et qu'avec les mêmes financements, nous réfléchissions. Nous avons des contrats sur trois ans, de 2018 à 2020. Ils sont quasiment engagés, puisque nous avons déjà une demi-année qui est passée. Je pense qu'il faut travailler sur six ans, et que l'on travaillera mieux si l'on travaille sur six ans. Cela veut dire qu'il faut engager la réflexion dans les territoires sur six ans.

Sur la DCE, pourquoi ne pas essayer de travailler sur une DCE sur trois ans ? Si l'on peut considérer que l'on aura les mêmes crédits sur les trois ans, les communes pourront refaire des routes si elles peuvent dépenser la DCE de trois ans en un seul coup. Il va falloir que nous nous organisions. Cela va nous demander un peu d'agilité au niveau territorial, mais cela peut permettre de travailler autrement sur les projets, y compris dans les petites communes, sans forcément augmenter les financements, mais simplement en changeant nos réflexions.

Je vais revenir aussi sur ce que vous avez dit. Avec Jocelyne Guérin, tous élus socialistes que nous sommes, cela fait dix ans que nous travaillons en mode projet dans nos villes. Donc, le mode projet nous ne l'inventons pas. Nous le connaissons. Nous le travaillons depuis



longtemps. Depuis longtemps, Jocelyne Guérin et moi, et d'autres autour de la table, nous avons géré nos villes avec un vrai projet, étalé sur la durée, réfléchi, en ne disant pas, comme à certains endroits, « je vais tout faire d'un seul coup, et donc il faut me donner de l'argent pour tout faire demain », mais en ayant une vraie réflexion, en étalant ces projets, en les faisant progressivement, en n'oubliant jamais aussi que les projets ne sont pas que de l'architecture, et qu'il faut aussi penser à la façon dont les gens peuvent vivre sur nos territoires. Et donc il faut aussi parler de culture, d'émancipation, d'éducation, et c'est un projet global. Je pense que nous sommes habitués à travailler dans ce mode projet, et je pense que nous nous y retrouvons. Il y a longtemps que nous pratiquons ce mode projet.

La mansuétude, oui. La mansuétude, c'est dans mon ADN. J'aurai toujours beaucoup de mansuétude. Je demanderai aux services de la mansuétude. Inversement, les services ont un certain mode de fonctionnement. Il va donc falloir que l'on trouve le bon équilibre entre la mansuétude et éviter la désorganisation des services. Cela veut dire qu'il y a des moments où l'on va dire « Stop, c'est fini ». On préviendra. Effectivement, la gestion financière de notre collectivité va nécessiter que l'on mette des règles, mais nous saurons faire preuve de mansuétude. Nous ferons d'autant plus preuve de mansuétude que nous aurons été préalablement alertés, car la mansuétude demandée lundi pour le mardi, c'est toujours compliqué, mais demander la mansuétude trois ou quatre mois avant, cela peut se passer un peu mieux.

Sur l'économie, nous n'avons effectivement plus le droit. Je le regrette. C'est la loi NOTRe. Par contre, la Région, maintenant, peut aider directement. Je sais que cela fonctionne, car je l'ai constaté sur mon territoire. Maintenant la Région aide et finance les territoires pour aider aux financements, et j'ai pu constater, dans le Sud Nivernais, que cela fonctionnait sur une entreprise qui vient de s'installer.

Par contre, nous sommes toujours compétents sur l'économie sociale et solidaire. Je voulais le rappeler, car cela me semble important de le redire.

Toujours en lien avec l'agilité, nous avons convenu avec la Région que ce serait le même dossier de demande de subvention Région et Département.

Je crois que ce que nous faisons sur le numérique montre, par exemple, que l'on est quand même sur ce sujet assez à la pointe. Je pense que sur la boucle, nous avons été un des premiers départements à la mettre en place. Je pense que nous avons un vrai projet, effectivement, pour faire qu'un maximum de Nivernais puissent bénéficier du haut débit. Je souhaite que cela se fasse de plus en plus vite. Je continue actuellement ma tournée des EPCI. Demain, par exemple, je serai dans le Sud Nivernais, avec Jocelyne Guérin et Fabien Bazin, et je souhaite qu'un engagement rapide de ces

intercommunalités puisse se faire sur ce projet, qui me semble être un très beau projet.

La parole est à Daniel Rostein.

*M. Rostein :*

Je suis très favorable au soutien vis-à-vis des territoires, car c'est notre mission, et je dirais même que c'est notre devoir.

Lorsque nous écoutons notre collègue Jocelyne Guérin, tout paraît évident, tout paraît limpide. Permettez-moi d'intervenir concernant l'Agglomération de Nevers, dont je suis un des représentants ici dans cette salle avec d'autres. La situation au niveau de l'Agglomération n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Je profite de la présence du Président sortant du Conseil départemental pour poser une question très précise concernant l'engagement qui avait été pris auprès du Président de l'Agglomération. Nous avons eu une réunion, au titre du comité de pilotage, avec les représentants de l'Agglomération de Nevers, il y a à peu près trois semaines, et, lorsque nous sommes arrivés pour cette réunion, le Président de l'Agglomération, Denis Thuriot, nous a d'emblée pris de court, en disant que le Conseil départemental lui proposait 3 M€ de soutien sur les trois ans à venir, mais qu'il y avait un problème, à savoir que le compte n'y était pas.

Il indique qu'un engagement avait été pris par M. Patrice Joly sur un montant de 5,5 M€, engagement pris au mois de juin de l'année dernière. Sur la base de cet engagement, l'Agglomération a engagé un certain nombre de travaux, de projets. Les représentants du Conseil départemental, lors de cette rencontre, ont été mis dans une situation très inconfortable, car il est important de respecter la parole donnée, ceci quels que soient nos problèmes ; et nos problèmes financiers, je les connais bien.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec le Président Alain Lassus, avec d'autres collègues. Nous sommes dans une situation où mettre en place cette nouvelle contractualisation, pour laquelle je suis favorable, pose un certain nombre de problèmes. Nous allons revoir probablement nos collègues de l'Agglomération de Nevers, parmi ceux d'entre nous qui siègent à la fois à l'Agglomération et au Conseil départemental. Je sais que cela ne doit pas être simple pour eux non plus.

Quelle est la méthode que vous nous conseillez, compte tenu de ce différend, de ce contentieux qui existe ? Et je souhaiterais personnellement que l'on arrête cette « guéguerre » entre l'Agglomération et le Conseil départemental, dans l'intérêt de tous.

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, d'abord une remarque d'ordre général. Je trouve maintenant insupportable cette propension qu'ont un certain

nombre de nos collègues à regarder dans le rétroviseur soit pour se parer des plumes du paon de ceux qui les ont précédés, soit pour mettre l'accent sur ce qui était mal ou mal conçu dans les années passées. Je crois que nos concitoyens ne sont pas du tout sur cette longueur d'onde. Nous sommes ici pour travailler, faire avancer des projets en fonction de nos possibilités financières qui sont à flux tendus, difficiles, et je crois qu'il faut que nous prenions nos responsabilités à ce niveau.

En ce qui concerne l'Agglomération de Nevers, j'ai demandé l'ensemble du dossier des délibérations de l'Agglomération auxquelles ont participé un certain nombre de nos collègues qui siègent autour de la table ici. En effet, un certain nombre de négociations avaient été engagées avec le président de l'Agglomération et maire de Nevers pour déterminer une enveloppe en fonction des projets auxquels aspire le Président de l'Agglomération.

Nous avons, dans le cadre de notre budget, une enveloppe qui est incompressible. Je trouve, Monsieur le Président, que vous avez eu une bonne position en disant qu'en l'état de nos possibilités budgétaires, nous ne pouvons offrir à l'Agglomération qu'une enveloppe de 3 M€, qui n'est d'ailleurs pas incohérente, puisqu'elle représente 44 € par habitant, et que si nous l'augmentions, les EPCI, à juste titre, pourraient exiger également une augmentation des volumes des crédits qui leur sont proposés. Mais vous avez ajouté que, vraisemblablement, nous pourrions peut-être dégager, à l'issue du budget 2018, un certain nombre d'excédents, qui permettraient d'abonder les enveloppes. Cela me semble être une position réaliste.

Mes chers collègues, je suis tout de même surpris. Quand nous avons voté le budget de cette institution, sur lequel mon groupe s'est abstenu, j'ai vérifié que 90 % des délibérations ont été votées à l'unanimité par l'ensemble des conseillers. Nous nous apprêtons aujourd'hui à voter une juste répartition des crédits entre les différents territoires, et donc à l'issue de cette séance, vraisemblablement, nous aurons figé pour cette année notre enveloppe.

Je crois que ce n'est pas une discussion d'enveloppes, actuellement ; c'est une discussion de projets. Soit dit en passant, j'ai examiné les différents projets qui étaient proposés, mais pas votés, forcément, par le Président de l'Agglomération. Je vois que, pratiquement, 80 % des projets se situent sur le territoire de Nevers, et on peut s'interroger également sur les répartitions qui sont faites sur les autres communes. Le Président de l'Agglomération demande 1 M€ au titre de la piscine de Nevers, mais *quid* des piscines situées hors du territoire ? Par exemple, celle de Pougues-les-Eaux ? Le Président de l'Agglomération, d'ailleurs, dans un courrier plus lointain, a dit que le groupe Tranchant serait prêt à financer cette piscine. Je suis désolé, il n'y a pas eu de suite à cette proposition.

Soyons cohérents ; fixons aujourd'hui les enveloppes. Mais je comprends très bien, Monsieur le Président, que nous ne puissions pas

aujourd'hui augmenter l'enveloppe de Nevers. Le véritable problème, pour nous, conseillers départementaux de l'agglomération, ce sera de discuter avec le Président de l'Agglomération et son Bureau, la justesse des opérations qui seront proposées.

Voilà, Monsieur le Président, quelques remarques que je voulais formuler.

*Monsieur le Président :*

Merci.

La parole est à Patrice Joly.

*M. Joly :*

Deux ou trois mots également, pour vous dire que nous sommes ici unanimes, je pense, pour souhaiter le développement de notre chef-lieu de département, de notre capitale départementale. C'est une évidence. Avoir une agglomération et une ville chef-lieu qui se développent, c'est un atout pour notre territoire, et c'est une perspective de développement collective. Cela vaut aussi dans les deux sens, c'est-à-dire qu'une agglomération et une ville ne sont portées aussi que par leur territoire environnant. Ce qui explique la cohérence globale de notre stratégie d'accompagnement des territoires. Figurez-vous que la zone d'influence de Nevers va jusqu'aux limites et même au-delà des limites du Morvan. Une part importante du territoire départemental est sous l'attractivité de notre chef-lieu de département, et comme le disait le Président tout à l'heure, à la fois il y a des charges de centralité, mais des recettes et des avantages de centralité, puisque la ville et l'agglomération drainent une partie des ressources départementales. Vraiment, là-dessus, que chacun d'entre nous et que l'ensemble de la population nivernaise n'aient aucun doute sur notre volonté d'accompagner le développement de notre chef-lieu de département. Je crois qu'il faut en cesser avec cette sorte de victimisation que l'on entend ici et là.

Chacun a bien en tête le cadre budgétaire qui nous contraint et qui nous oblige à être moins généreux que certains le souhaiteraient, et que nous souhaiterions nous-mêmes. Si nous pouvions accompagner les territoires encore plus sur un plan financier, nous le ferions bien volontiers. Je suis sûr que là-dessus nous serions unanimes.

Je note aussi, et cela a été relevé avant moi, que ce qui revient par habitant à l'Agglomération correspond à ce que l'on constate en moyenne sur l'ensemble du territoire départemental. Il n'y a pas de maltraitance de cette partie du territoire en particulier. Il n'y a aucune raison d'ailleurs qu'il y ait cette maltraitance, puisque nous souhaitons le développement et l'accompagnement de ce territoire. Je note qu'effectivement dans notre ancien contrat, il avait été envisagé 4,5 M€, que nous étions sur l'idée d'être autour de 5 M€ sur cinq ans. Je rappelle que la durée de la contractualisation était envisagée sur cinq ans, et que nous nous trouvons sur 3 M€ sur 3 ans. J'ai le sentiment qu'au regard des contraintes diverses que nous avons, nous ne traitons pas mal l'Agglomération de Nevers, bien au contraire.

M. le Président :

Nous sommes devant un problème de responsabilités, et chacun doit prendre ses responsabilités. J'ai bien entendu, lors du budget, ce que nous nous sommes dit, notamment par rapport aux routes. Aujourd'hui, faire une politique de contractualisation, ce n'était pas forcément évident par rapport à nos besoins, car nous aurions très bien pu dire que nous pourrions arrêter de faire des politiques de contractualisation et commencer par entretenir nos routes et nos collèges. Mais je pense que, si nous avions fait cela, nous aurions été un peu dans cette direction que je redoute tant, qui est celle de la disparition de nos départements, parce qu'il est important que nous puissions montrer que nous avons toute notre place dans l'organisation du territoire, et dans le développement des territoires. Cela me paraît être fondamental.

Dans ce budget, j'avais la nécessité d'appliquer les règles qui nous étaient imposées. Je pense d'ailleurs, à la réflexion, que ce n'est pas forcément mal, dans une trajectoire, de désendettement du Département. Je pense que c'est un bon résultat, mais que, pour aller vers cette direction, il faut que tout le monde fasse des efforts.

Par rapport à l'Agglomération, au mois de février, en votre compagnie, j'ai rencontré le Président et les conseillers de l'Agglomération. Je pense que le discours a été extrêmement clair. Je leur ai dit quelles étaient les finances qu'ils pourraient espérer compte tenu des contraintes budgétaires que nous avons, et j'ai été très clair. C'est un problème de raisonnement. Nous n'avons pas de raisons de penser qu'il n'y aura pas de contrats, derrière, de la même façon que nous n'avons pas de raisons de penser que la DCE va s'arrêter. Je vais reprendre le mot « agilité » : il ne faut peut-être pas dire « je veux tout, tout de suite ». On est sur 6 M€ sur 6 ans. De temps en temps, il faut retarder des projets. Quand on fait un projet, et c'est le propre des projets, on le fait dans le temps. Une de nos premières missions, c'est de travailler dans le temps ; savoir où l'on va, à trois ans, à cinq ans, à dix ans. Je pense qu'effectivement, il y a une direction qui est prise. On peut espérer raisonnablement que l'on va pouvoir reconduire nos contrats, et rester dans cette direction. Il faut que tous nos partenaires s'adaptent à la proposition que nous avons.

Pour Nevers et Cosne, il y a effectivement un petit peu moins d'argent qui va venir du Département dans l'immédiat – pas sur la durée, 5 M€ sur cinq ans, là on peut être à 6 M€ sur 6 ans, plus 2 M€ sur six ans de DCE. Cela fait 8 M€ sur les six ans qui viennent, en argent mis pour le développement de l'Agglomération. Cependant, Nevers et Cosne ont été retenues pour bénéficier de soutiens importants de l'Etat, au titre du plan Cœur de Ville, avec 5 milliards d'euros pour 220 villes. Tout cela ne va pas être négatif. Ce n'était *a priori* pas forcément dans les comptes de l'Agglomération, et cela vient de se surajouter. Je pense qu'il y a ici autour de la table des représentants d'un certain nombre de territoires nivernais qui aimeraient bien pouvoir bénéficier de la même manne de façon à pouvoir un peu renforcer le financement de

leurs dossiers. La politique est en mouvement. Il faut tenir compte de cet élément. Je pense que c'est une bonne nouvelle qui s'ajoute.

Nous sommes très honnêtes avec l'Agglomération de Nevers. Je rejoins ce que dit M. Morel ; nous sommes quand même responsables, effectivement, de nos finances, et je pense que c'est en responsabilité que nous nous sommes dits que 17 M€ sur trois ans par rapport à notre budget, c'était important. S'il y a un budget annexe conséquent, nous réfléchissons, mais, là encore, nous réfléchissons ensemble, car dans le budget annexe, dans 6 mois, les routes seraient peut-être mentionnées en priorité. C'est une possibilité, mais il faut que nous réfléchissions, et il faut que nous intégrions toutes les possibilités et tous les revenus financiers qui vont être ceux de l'Agglomération de Nevers. Or, Nevers vient d'avoir une bonne nouvelle, qui peut largement compenser la toute petite mauvaise nouvelle qui vient du Département.

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Trois chiffres témoignent de cette solidarité qui doit fonctionner dans les deux sens.

Des moyens considérables ont été annoncés pour les villes moyennes : 5 milliards d'euros sur le quinquennat, qui sont précisément ciblés sur ce type de capitales départementales. Ce n'est pas du tout le même contexte que pour le reste du territoire. Et la mission du Département est bien d'assurer cette solidarité avec les territoires ; sinon, personne ne le ferait.

Deuxième chiffre : je n'ose pas dire le trésor de guerre, l'argent de côté dont disposent l'Agglomération et la Ville de Nevers serait de plus de 20 M€. A un moment où c'est compliqué, pour les Départements, et notamment les Départements ruraux, il faut que l'Agglomération joue son rôle de tampon, et le jour où, évidemment, la situation sera inversée, la solidarité jouera dans l'autre sens.

Enfin, dernier chiffre, il y a environ 600 entreprises dans le département de la Nièvre qui sont raccordées au réseau public que nous avons construit ensemble. 60 % d'entre elles se trouvent sur le territoire de l'Agglomération. Là encore, ce n'est pas forcément visible, sensible, mais cette situation est déterminante sur le tissu économique de l'Agglomération, et cela a été possible grâce à l'investissement du Département.

*M. le Président :*

La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :*

Merci, Monsieur le Président. Simplement, pour dire à notre collègue Philippe Morel qu'il n'y a pas de « juste » répartition ; la meilleure des répartitions, c'est celle qui est la moins injuste. La nuance est importante.

Je voudrais aborder un problème un peu technique. Nous allons prendre un exemple au regard de notre nouveau règlement d'intervention. Les COSEC et les salles de sport propriétés de communes, ou propriétés d'intercommunalités, qui sont attenantes aux collèges, entrent-ils dans le champ du contrat de territoire ou restent-ils sur des crédits sectoriels ?

*M. le Président :*

Non, ils sont dans le champ de nos contrats de territoire.

*M. Flandin :*

Cela va quand même poser des difficultés. La difficulté va être d'importance. Du fait qu'ils soient intercommunaux ou communaux, s'il faut refaire un COSEC avec la participation du Département, parce qu'ils sont utilisés sur une fréquentation scolaire à raison de 20 % du temps, on va s'apercevoir que l'enveloppe va être consommée en deux temps et trois mouvements et qu'il ne restera plus de financements pour les autres projets. S'il n'est pas mis de participation de Département, à ce moment-là on peut se trouver avec des communes qui vont nous dire que les enfants du collège n'iront plus faire de sport dans le COSEC.

C'est une première difficulté, mais nous en rencontrerons d'autres. Nous pourrions les lever, éventuellement, mais nous risquons d'être confrontés à des choix qui vont vraisemblablement nécessiter que l'on adapte notre politique en fonction de la spécificité des territoires. Il y a des territoires pour lesquels il a été rappelé que cela ne posera pas de problèmes, pour pouvoir rénover lesdites salles de sport, mais il y a d'autres territoires, moins fortunés, très vraisemblablement, pour lesquels sera posera beaucoup plus de difficultés.

*M. le Président :*

Je pense que l'on touche du doigt la problématique, et la nécessité pour nous de bien faire attention, comme je le disais dans mon discours introductif, à ce qu'il ne se crée pas de Nièvre périphérique. C'est aussi pour cela que j'ai conscience qu'il faut aider notre chef-lieu, mais il faut surtout essayer de faire que nous n'ayons pas des lieux de la Nièvre qui soient délaissés. En ce moment, il y a un certain nombre de territoires sur lesquels j'ai des inquiétudes. Je pense que le Val de Loire va bien, ou du moins qu'il va moins mal, mais je pense que nous avons des villes qui sont en difficulté, et il va falloir que nous y fassions attention. Quand on est un peu observateur de ce qui se passe, on s'en rend bien compte. Aujourd'hui, il faut que nous soyons tous convaincus que très probablement nous avons un effort à faire sur Château-Chinon, sur Clamecy, qui sont des villes qui sont en difficulté par rapport aux villes qui sont sur le Val de Loire.

Sur le problème de gymnases, il y aura d'autres endroits où ce sera problématique. Il y aura des endroits sur lesquels on ne pourra aller que par l'intermédiaire de ces contrats.

Quand j'ai dit que nous allions nous engager dans une trajectoire qui est le désendettement du Département, il me paraît évident que ce que nous mettons sur les politiques sectorielles était plus important que ce que nous mettons aujourd'hui sur les contrats. Il faut aussi dire que nos moyens pour aider les territoires sont en diminution, à cause de cette courbe que nous allons donner à notre budget. Donc, globalement, nous allons donner moins. Si nous voulons poursuivre cette courbe qui mène sinon à un désendettement, au moins à une stabilisation de nos chiffres, il va effectivement falloir que nous mettions moins d'argent sur beaucoup de politiques. Il va falloir que nous fassions des choix. Nous revenons à ce qu'a dit M. Morel. Je pense que nous avons essayé de faire un budget assez équilibré, mais il peut comporter des points faibles, certes. Si nous dégageons un peu d'argent, nous discuterons sur les priorités.

Pouvons-nous considérer que le débat a été riche et que nous pouvons passer au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Je vous en remercie, au nom de Jocelyne Guérin et au nom de ceux qui ont travaillé sur ce dossier. C'est un aboutissement de deux ans de travail, et je pense que c'est une récompense importante pour eux.

## **RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE LA NIEVRE : SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 2.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Louis-Sidney :**

*M<sup>me</sup> Louis-Sidney :*

Le budget lié à la politique touristique et la stratégie d'attractivité a été présenté lors de la séance de mars 2018. Ce rapport concerne la mise en œuvre des différentes conventions qui concernent trois structures ou organismes associés : l'agence de développement touristique, Nièvre Tourisme, le syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais, et l'association « Je suis la Nièvre ».

En ce qui concerne l'agence de développement touristique, la convention consiste à accorder une subvention de fonctionnement de 934 000 €, avec un acompte de 233 500 € d'ores et déjà mandaté.



Une subvention de fonctionnement de 120 000 € pour le syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais, ainsi qu'une enveloppe de 20 000 € consacrée à l'investissement.

Enfin, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association « Je suis la Nièvre », tel que nous l'avions décidé tous ensemble lors du vote du budget.

*M. le Président :* S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous allons voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **FONCTION 1 : AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE**

### **RENOVATION UBAINNE DU CENTRE BOURG DE LUZY : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN - OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT**

**Rapport de M. le Président :**

#### **Numéro 3.**

**Rapport de M. Legrain :**

*M. le Président :* La parole est à Jacques Legrain, qui va nous parler du soutien apporté à l'OPAH de Luzy.

*M. Legrain :* Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat, le Département soutient la mise en place de Programmes d'Intérêt Général (PIG) et d'Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH). Le présent rapport concerne le soutien d'une OPAH sur la commune de Luzy au sein de la communauté de communes Bazois Loire Morvan.

La loi NOTRe a maintenu le Département comme collectivité « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarités des territoires avec une extension du champ de l'assistance technique en matière d'habitat. Le Conseil départemental, au travers de ses règlements d'intervention, apporte son soutien en matière de politique de l'habitat afin de rénover et d'accroître le parc de logements dans la Nièvre, ainsi que la qualité de ce parc. Enfin, ce rapport s'inscrit pleinement dans la priorité départementale « réduire

la facture énergétique des Nivernais et revitaliser les centres-bourgs » en référence aux fiches actions n ° 4 et n°5 du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) intitulées respectivement « Projet de renouvellement de centre-ville »" et « "Opération territoriale d'amélioration de l'habitat privé ».

La communauté de communes Bazois Loire Morvan (CCBLM) met en place une OPAH Rénovation Urbaine sur le centre-bourg de Luzy pour une durée de cinq ans. En effet, une étude pré-opérationnelle menée sur le territoire de cet EPCI en 2017 a montré des besoins spécifiques sur l'habitat à Luzy et à Saint-Honoré.

Cependant, seule la ville de Luzy est en capacité de proposer des orientations stratégiques en matière de renouvellement urbain.

Les enjeux retenus sont les suivants :

- créer une nouvelle offre de logements,
- adapter l'offre de logements en matière de confort thermique,
- adapter l'offre pour permettre le maintien à domicile,
- endiguer les situations d'habitat indigne,
- encourager les réhabilitations complètes d'immeubles,
- reconquérir le centre-bourg,
- traiter les îlots les plus dégradés,
- remettre sur le marché les locaux vacants,
- préserver le cadre de vie et le patrimoine.

Le présent rapport propose une convention de financement en investissement pour 2018 qui permettra :

- au titre de l'ingénierie et du suivi Animation, l'attribution d'une participation financière de 17 200 €, soit 20 % HT du montant annuel de ce suivi ;
- au titre de la rénovation, l'attribution d'une participation financière maximale de 19 000 € répartie selon la typologie de logements, telle que figurée dans le rapport.

Il vous est proposé :

- d'apporter le soutien départemental à la mise en place d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) sur le centre bourg de Luzy
- de valider la convention financière en investissement pour 2018 de l'Opération Programmée de l'Habitat de renouvellement urbain sur le centre-bourg de Luzy de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, annexée au rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention financière relative à la mise en place de l'Opération Programmée de l'Habitat de renouvellement urbain sur le centre-

bourg de Luzy de la communauté de communes Bazois Loire Morvan,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Vous trouverez en annexe la convention programmée pour l'année 2018. Vous avez la convention qui sera signée avec les différents partenaires : la communauté de communes Bazois Loire et Morvan, l'Etat, l'Agence nationale de l'Habitat, la commune de Luzy et le Conseil départemental de la Nièvre. L'opération est programmée sur 2018-2022. Les avenants sont joints au dossier.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

La parole est à Jocelyne Guérin.

*Mme Guérin :*

Depuis ce matin, on parle de tous les dispositifs pour accompagner les territoires. Ces dispositifs font cohérence, font levier. Ce dossier en est un exemple précis, puisque cette opération d'OPAH est née il y a quatre ans dans le cadre de projet de revitalisation du centre-bourg et de « Luzy Village du Futur ». Ce projet a été abordé avec cette vision 360 degrés, puisque l'on travaille en même temps l'habitat, la vie économique, le développement durable, l'aménagement des espaces publics, la philosophie autour du vivre ensemble. Nous avons travaillé pendant deux ans pour arriver à un plan guide d'aménagement qui trace une cinquantaine d'actions à réaliser pour les six ans qui viennent.

Cette OPAH pour laquelle nous avons été retenus par l'ANAH représente des moyens énormes pour le périmètre que nous avons retenu de ce centre-bourg, sur les trois rues principales. Elle concerne 130 logements dans ce cœur de ville. Tous les propriétaires ont été vus depuis trois ans. Aujourd'hui, nous savons que nous avons 78 propriétaires qui sont partants. Nous avons construit le dispositif avec tous les partenaires. Sur cinq ans, nous allons rénover 13 logements occupés par les propriétaires, 30 logements locatifs dans le cadre du conventionnement avec des bailleurs privés. Nous allons faire 25 ravalements de façade. Il y a cinq dossiers de création d'accès pour être indépendants, notamment avec des commerces, et cinq dossiers de remise en état de parties communes, dans des copropriétés. Sur cinq ans, les aides seront les suivantes :

ANAH : 816 700 €,

Communauté de communes : 358 500 €,

Ville de Luzy : 347 500 €,

Conseil départemental : 118 000 €.

Cela fait 1,7 M€ d'aides.

Si on y rajoute le fonds « Façades », que j'ai souhaité pour étoffer cet embellissement de la ville, et un autre dispositif, où les financeurs sont le Pays, *via* l'enveloppe du Département, et la commune, cela va faire 300 000 € d'aides pour ces ravalements de façades.

Nous aurons donc 2 M€ d'aides pour ce dispositif sur cinq ans. Si on estime les travaux que cela va générer, ce sont pratiquement 6 M€ qui vont doper cette économie locale, qui vont aider les artisans du bâtiment. Cela s'ajoute aux 10 M€ que la commune va investir dans tous les autres projets. Quand on raisonne projet, quand on raisonne vision globale, et quand le dossier est complet avec ce plan guide d'aménagement, on voit que l'ANAH adhère au projet. C'est typiquement une initiative qui nous montre qu'il y a de l'espoir, des possibilités, et que tout ne se raisonne pas sur un an, deux ans ou trois ans ; nous sommes ici sur un projet de cinq ans.

Nous avons associé une équipe pour porter le projet, pour accompagner les propriétaires, car porter ce dossier est exigeant, mais c'est à ce prix que, peut-être, on réussit.

Nous avons construit une « Maison de l'Habitat », à savoir que nous aurons en mairie un service dédié à ce qui va tourner autour de l'habitat. Nous nous donnons les moyens de ce projet, et nous allons chercher les dispositifs. Il ne faut jamais désespérer. Ce dossier est une preuve supplémentaire que, quand on a la volonté, on y arrive.

*M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :* Je salue le projet mené à Luzy. D'expérience, pour avoir mené une OPAH ou deux, sur le territoire du Donziais, il nous arrivait aussi de voir de temps en temps le règlement changer en cours d'OPAH, ce qui remet fondamentalement en cause l'ensemble de la politique que l'on a pu programmer. Soyez vigilante, car ces choses peuvent arriver, et c'est assez désorganisateur.

*M. le Président :* Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'USON RUGBY PLUS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU**

**Rapport de M. le Président :**

## Numéro 4.

### Rapport de M. Balleret :

*M. Balleret :*

Cette convention se situe dans le cadre de celle que nous passons avec les opérateurs sportifs de haut niveau dans le département, et l'USON Rugby Plus en fait partie. Elle a les résultats sur le plan national qui sont tout à fait probants, puisque, pour cette première année, l'USON est à la septième place sur seize en Pro D2. Pour une première année, ce résultat est tout à fait remarquable.

Nous signons, comme l'année précédente, une convention de partenariat.

Le financement sera apporté directement à l'USON Rugby Plus, qui elle-même soutient l'association USON Rugby. C'est la société qui peut avoir les partenaires, les mécénats les plus importants, alors que le club ne pourrait pas avoir l'entregent de Régis Dumange et de son équipe pour obtenir tous ces financements.

Des obligations réciproques sont par ailleurs assorties à cette convention, prévoyant l'attribution de la participation du Conseil départemental. Il est notamment prévu que l'USON Rugby Plus fera apparaitre notre participation sur ses vecteurs de communication. Cette participation est de 155 000 €.

*M. le Président :*

Nous faisons un peu évoluer cette convention pour faire de cet outil un vrai objet de communication et d'attractivité. Elle vise à aider le club et à ce que le club nous aide à communiquer et à être attractifs. Il a été demandé à ce que nous disposions d'un espace de réception, pour les matchs. Nous essaierons de l'organiser pendant les vacances. Fernand Barbosa s'occupe de cette question. Je souhaite que cela devienne un vrai outil de communication et d'attractivité mis à la disposition des forces vives du département, et des élus. Je vous invite à y venir, et à prendre pour cela contact avec Fernand Barbosa.

Nous allons petit à petit développer la même chose avec le basket à La-Charité-sur-Loire, pour que là aussi la convention que nous avons avec eux se transforme aussi pour nous en outil de communication et d'attractivité.

S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*(Suspension de séance de 11 h 05 à 11 h 16)*

## **EXAMEN DES MOTIONS**

### **Pour une PACES à Nevers**

*M. le Président :* La parole est à Daniel Rostein, qui va nous présenter la motion « Pour une PACES à Nevers ».

*M. Rostein donne lecture du projet de motion proposée par le groupe « La Nièvre s'engage ».*

*M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.

*M. Flandin :* J'ai regardé dans le rétroviseur, et je me suis aperçu que Daniel Rostein avait déposé il y a 12 ans un premier vœu sur cette question au Conseil départemental. Il était le premier à demander, au nom du groupe que je présidais à l'époque, une première année de médecine. Vous voyez que la constance est quelque chose d'important, et que, finalement regarder de temps en temps derrière, non seulement cela vous permet de voir qui peut éventuellement vous doubler, mais cela vous amène surtout à remettre les choses à l'endroit.

*Mme Bertrand :* Le sujet me tient également à cœur. Je souhaite aussi m'y associer.

*M. le Président :* Patrice Joly signale que le groupe majoritaire s'y associe.  
Philippe Morel signale que le groupe « La Nièvre pour tous » s'y associe.

### **La motion est adoptée à l'unanimité.**

*M. le Président :* Nous pourrions envoyer cette motion à la Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Je propose que nous organisions en ce lieu au mois de septembre une réunion sur une PACES à Nevers, pour remettre tout le monde autour de la table, et pour dire que nous ne lâchons pas la pression. Nous essaierons d'organiser ici un événement, en invitant des doyens, etc. Nous nous rappelons, avec Daniel Rostein, avoir reçu le Doyen de l'Université de Poitiers, qui a tenu un discours où il souhaitait décentraliser des PACES. Je propose que le Cabinet organise un événement au mois de septembre sur « Une PACES à Nevers ».

*M. Rostein :* Je pense qu'il serait opportun également d'inviter la Présidente du Conseil régional, pour lui démontrer qu'il y a un certain nombre de Conseils régionaux qui se mobilisent maintenant. C'est le cas des Hauts de France. Xavier Bertrand se mobilise pour décentraliser des PACES dans sa région.

*M. le Président :* Nous essaierons d'avoir le plus large public possible pour continuer de mobiliser sur notre idée, et peut-être aussi d'aborder d'autres problématiques sur les études médicales.

Le 14 mai, nous organiserons avec Dominique Bussereau les Ateliers de l'Assemblée des Départements de France, à l'ISAT. Le sujet sera « La Nièvre, territoire d'expérimentations ». Nous parlerons de « Territoire zéro chômeur », de l'expérimentation d'un revenu de base, des études de médecine dans la Nièvre, de l'universitarisation de l'hôpital de Nevers, création d'une mutuelle départementale. Une deuxième table ronde abordera le thème de l'innovation culturelle et économique en milieu rural, où nous parlerons de l'itinérance culturelle, de la culture à domicile et de l'innovation économique et de la formation, avec l'INKUB, la Technopole, l'ISAT.

Les horaires sont les suivants :

14 h : Accueil, café,

14 h 30 : Discours introductif de Dominique Bussereau, puis de moi-même

15 h 00 – 16 h 00 : Première table ronde,

16 h 00 – 17 h 00 : Deuxième table ronde,

17 h 00 – 17 h 30 : Temps d'échange.

Le thème de cette journée est important. Vous pouvez mobiliser. Tout le monde est invité. L'ISAT est un lieu symbolique en termes de capacité de faire de l'enseignement supérieur à Nevers. J'espère donc que vous viendrez nombreux.

Cette motion sera corrigée pour qu'elle soit au nom de l'ensemble de la collectivité, et nous l'enverrons à Mme la Présidente de la Région, et à quelques autres personnalités, dont M. le Doyen, et M. le Président de l'Université de Bourgogne.

### **Texte de la motion adoptée :**

### **SNCF**

*M. le Président :* Nous passons à la motion portant sur l'avenir de la SNCF pour présenter la motion. Je passe la parole à Patrice Joly.

*M. Joly* donne lecture de la motion présentée par le groupe « *Vivre la Nièvre* ».

*M. le Président* : Je vous donne la parole.

*Mme de Mauraige* : Notre groupe s'abstiendra sur cette motion. S'il y a certaines choses que nous pouvons partager, il y en a d'autres sur lesquelles nous avons des interrogations.

*M. le Président* : La parole est à M. Morel.

*M. Morel* : Nous nous associons à cette motion, et nous voterons pour.

*M. le Président* : La parole est à M. Bazin.

*M. Bazin* : Une note est récemment sortie d'une réunion entre les équipes de la direction de la SNCF et la ministre des Transports, dans laquelle sont clairement évoqués deux sujets qui sont assez redoutables. On nous a dit durant des mois qu'il était hors de question de privatiser la SNCF, mais dans cette note figure évidemment, comme il fallait s'y attendre, la perspective de la privatisation de la SNCF. Par ailleurs, il est annoncé la commande d'un rapport sur les lignes secondaires, c'est-à-dire celles qui, pour l'essentiel, concernent le département. On sait bien que, quand l'on veut fermer ou boucler un dossier, on commence par monter un rapport qui va nous faire la démonstration par A + B que ces lignes ne sont pas rentables, qu'elles n'ont pas vocation à rester dans le giron de la SNCF, et qu'elles sont vouées à disparaître, là encore contrairement à ce que l'on nous a raconté pendant plusieurs mois. Je trouve que cette situation est totalement scandaleuse. Mettre le coup de projecteur sur le statut des cheminots et la « dette abyssale » de la SNCF, c'est se moquer du monde. C'est tout à fait scandaleux. Je suis très heureux que l'assemblée se mobilise sur le texte de cette motion.

*M. Joly* : Il faudrait peut-être rajouter, compte tenu de ce qui vient d'être dit, l'expression : « renoncer à la privatisation de la SNCF ». En effet, l'absence de privatisation ne concernerait que la holding, mais rien n'interdirait de privatiser les trois sociétés qui découleront de cette holding. Nous pourrions donc rajouter cette phrase.

*M. le Président* : Je passe au vote sur le projet de motion, complété par la phrase « renoncer à la privatisation de la SNCF ».



Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**La motion est adoptée à la majorité (10 abstentions).**

**Texte de la motion adoptée :**

**Décentralisation menacée, territoires en danger**

*M. le Président :*

Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France, a demandé aux Départements de voter cette motion. Il s'agit de la reprise totale du texte transmis par le Bureau de l'ADF.

Avez-vous des commentaires sur le texte qui vous a été transmis ?

Le terme largement employé est le mot « moratoire » en matière de fermeture de services publics. Aujourd'hui les perceptions de Luzy, Varzy, Lormes et Dornes sont sur la sellette.

*M. Joly :*

Par rapport aux collectivités locales et aux nécessités de disposer des moyens pour construire l'avenir, peut-il serait-il bon d'envoyer au gouvernement l'excellente revue «*Numéro 1*, qui a réalisé un très bon dossier sur les territoires ruraux et leur potentiel, avec une excellente interview de notre collègue Fabien Bazin. Envoyer un exemplaire de la revue aux responsables du gouvernement pourrait être utile pour les éclairer et changer leur regard sur nos territoires.

*M. le Président :*

Nous l'annexerons.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

**Texte de la motion adoptée :**

**Refonte de la fiscalité locale**

*M. le Président :*

Il vous est maintenant proposé une motion sur la refonte de la fiscalité locale, en lien avec les conclusions du rapport Bure. Je passe la parole à Daniel Bourgeois.

*M. Bourgeois* donne lecture du projet de motion présenté par le groupe « Vivre la Nièvre ».

*Mme de Mauraige* : Nous sommes d'accord globalement sur cette proposition, sauf que nous souhaiterions rajouter au dernier paragraphe « et appellent l'Etat à une véritable concertation avec les instances représentatives des élus locaux ».

*M. le Président* : Tout à fait d'accord. Je propose qu'au lieu de « s'opposent », nous indiquions « contestent ».

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin* : J'aurais une position particulière au sein du groupe, puisque je m'abstiendrai sur cette motion, pour deux raisons. Les arguments contre, je suis d'accord avec vous, sont le montant des compensations qui pourraient être accordées aux Départements, et les taux appliqués.

Néanmoins, en faveur de cette réforme proposée par le gouvernement, j'observe que l'autonomie financière dans la Nièvre, argument dont on se prévaut ici pour s'opposer aux réformes en cours, a été surtout un argument utilisé pour appliquer les plus hauts taux, tant en ce qui concerne la taxe foncière que les droits de mutation. Pour les droits de mutation, l'Etat a permis une fourchette des taux d'imposition, et la Nièvre a toujours fait le choix, depuis la réforme, d'avoir les taux des droits de mutation les plus élevés possible. C'est la même chose en ce qui concerne la taxe foncière ; nous sommes dans la fourchette haute des taux d'imposition, et je trouve que cet argument est un bien mauvais argument dans la Nièvre, parce que nous avons toujours fait le choix de cette surimposition. Si le gouvernement, à travers cette réforme, propose des taux qui seront moins élevés, je serais évidemment pour cette réforme.

Pour l'instant, je m'abstiens, je n'ai pas tous les éléments en main, mais je trouve que, dans la Nièvre, on s'est servi un peu trop de l'autonomie financière pour imposer très fortement les Nivernais.

*M. Joly* : Juste un élément d'information. Lorsque la possibilité d'augmenter les taux des droits de mutation a été offerte aux Départements, en compensation des charges transférées, je crois qu'il doit y avoir 10 Départements qui n'ont pas mis les taux maximum, et qu'à l'heure actuelle tous les Départements fixent le taux maximum.

S'agissant de la taxe foncière, la pression fiscale est un taux appliqué à des bases, et donc à des valeurs locatives. Or, on sait ce qu'il en est de l'évaluation des valeurs locatives, qui varient d'un territoire à l'autre, d'un département à l'autre. Pour mesurer la pression fiscale, il ne suffit pas de regarder les seuls taux.

*M. le Président :* La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :* On a annoncé une réforme, celle de la taxe d'habitation, sans avoir, à aucun moment, identifié les recettes, et donc le financement, ce que je trouve assez grave en démocratie, d'autant plus que c'est une mesure qui était « populaire ». Au travers de ce rapport, on s'interroge sur les modalités de financement pour financer la réforme. On se rend compte que tous les dispositifs étudiés sont soit de la fiscalité supplémentaire soit de la dette supplémentaire. Il faut toujours être attentif aux moyens de financer une réforme.

On pourrait peut-être introduire dans le texte une mention sur la différence de traitement entre les territoires urbains et les territoires ruraux en termes de dotations de l'Etat, avec une variation du simple au double. C'est un combat qui est devant nous et qu'il s'agit de régler et de traiter, et cela mettrait totalement Carole Boirin à l'aise, dès lors que cela affirmerait pour l'Etat un rôle d'accompagnateur des collectivités territoriales dans les secteurs ruraux.

*M. le Président :* Nous n'aurons plus que des dotations. Or, comme un habitant de la « France périphérique » a un euro quand un métropolitain a trois euros, ne plus avoir que des dotations fait que l'écart va devenir logarithmique et exponentiel et que la situation va encore s'aggraver. En fonctionnant avec des dotations, de nouveau, les territoires périphériques seront encore plus handicapés que les autres territoires. Le jour où la répartition des dotations sera solidaire, oui ; mais quand on ne fonctionne qu'avec des dotations, on prend le risque que celui qui distribue les dotations les distribue avec un régime qui ne satisfait pas tout le monde.

*Mme Boirin :* Sur ce point, je suis d'accord avec vous, mais quand on regarde le budget du Conseil départemental, il a souvent eu de la part de l'Etat des dotations très importantes en raison de la pauvreté de sa situation, ce que n'avaient pas les départements riches. Cependant, les recettes du Conseil départemental n'ont pas diminué précisément parce que l'Etat a aidé ce département qui est pauvre. Les sommes sont quand même très importantes.

*M. le Président :* Je pense qu'il faudrait faire une étude approfondie, mais je me permets de ne pas être tout à fait d'accord avec vous. Je maintiens ce que je dis ; quand l'Etat donne un euro pour un habitant de la « France périphérique », il en donne trois pour un métropolitain. Il suffit de voir, en matière de transports, l'argent mis pour faire des métros et des RER dans la région parisienne, alors que nous aurions besoin de 7 ou 8 M€ pour refaire nos routes correctement sur un territoire de 200 000 habitants. Or, nous ne les avons pas. Quand on fait le métro ou le RER à Paris, on dépense sans compter. Quand je parle de trois euros pour

un métropolitain et d'un euro pour un habitant de la « France périphérique », j'introduis tous ces modes de financement ; je ne m'arrête pas qu'aux financements de la collectivité ; c'est-à-dire que ce sont tous les financements mis sur un territoire qui sont complètement déséquilibrés. Quand l'Etat compense un peu plus dans la Nièvre, et en particulier, sur les allocations individuelles de solidarité, heureusement qu'il le fait.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ?

**La motion est adoptée. Abstention de Mme Boirin.**

**Texte de la motion adoptée :**

## **CLÔTURE DE LA SESSION**

*M. le Président :*

Nous allons maintenant passer à la signature de nos contrats avec les deux Pays, dans la poursuite de notre vote sur la contractualisation. Nous accueillons Christian Demaillet et Eric Guyot, tandis que Mme Anne Algret et M. Fabien Bazin seront les représentants des Pays.

Je vous propose de reporter notre Commission Permanente à 13 h 45.

*La séance est close à 12 h 05.*